Image not found or type unknown

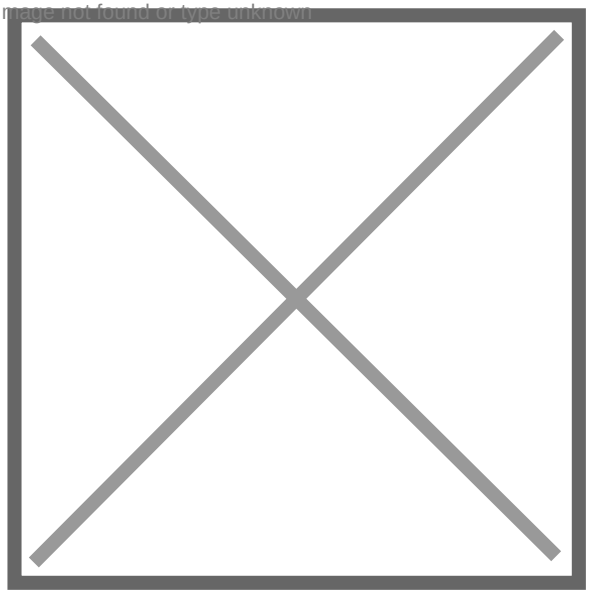

Ordinateur d'une salariée à domicile

Par **dessin**, le **04/01/2016** à **16:07**

Bonjour
Ma salariée travaille à son domicile sur ordinateur.
J ai maintenant la conviction qu'elle travaille en sous main avec un confrère. Puis je récupérer son ordinateur ?
Sois je lui signifier par email ou par Lettre recommandée ?

Puis-je lui imposer des horaires de travail précis dans le cadre de ses 35 heures?

Merci pour vos conseils
Cordialement.

Par **morobar**, le **04/01/2016** à **16:12**

Bonjour,
Vous pouvez toujours lui demander la restitution de cet appareil s'il vous appartient, pour maintenance par exemple.
Vous pouvez installer dessus un contrôle à distance, du moment que vous l'en informez.
D'ailleurs ce contrôle n'est pas transparent, lorsque vous répétez l'écran une icône doit s'afficher dans la barre de tâches (sous Windows).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés